



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-179

PUBLIÉ LE 28 MARS 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-03-27-00015 - ARRÊTÉ 2023-00339???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (2 pages)	Page 3
75-2023-03-27-00016 - ARRETE 2023-00340???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (2 pages)	Page 6
75-2023-03-27-00017 - ARRETE 2023-00341???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page)	Page 9
75-2023-03-27-00018 - ARRETE 2023-00342???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 11
75-2023-03-28-00002 - ARRETE N° 2023-00353	Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 13

Préfecture de Police

75-2023-03-27-00015

ARRÊTÉ 2023-00339

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00339

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 mars 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepintois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BAVEREL Gaspard (Seine-Saint-Denis)	Mme DOSSO—DAUTAIS Noa (Seine-Saint-Denis)
M. CALLIES François (Seine-Saint-Denis)	M. LEBLOND Raphael (Seine-Saint-Denis)
Mme CHEMINOT Salomé (Seine-Saint-Denis)	Mme DERRAHI Lyna (Seine-Saint-Denis)
M. DESWARTE Jolhann (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-03-27-00016

ARRETE 2023-00340

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00340

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 mars 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepinois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. LESSARD Clément (Seine-Saint-Denis)	M. MOREIGNEAUX Oscar (Seine-Saint-Denis)
M. MEHDI Boubekar (Seine-Saint-Denis)	M. SEDRATI Lucas (Seine-Saint-Denis)
M. MENDY Jalâl (Seine-Saint-Denis)	M. XIA Victor (Seine-Saint-Denis)
M. MILISIC Aliocha (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-03-27-00017

ARRETE 2023-00341

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00341

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 mars 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepintois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré à la personne dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOURGINE Simon (Seine-Saint-Denis)	-
---------------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-03-27-00018

ARRETE 2023-00342

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00342

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 21 mars 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris 16^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BASTIT Gabrielle (Paris)	M. TISON Léo (Paris)
M. JULIENNE Grégory (Yvelines)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-03-28-00002

ARRETE N° 2023-00353 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 28 MARS 2023

ARRETE N° 2023-00353

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires affectés au sein de la 2^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Sergent Thibaut **BLAISE**, né le 20 février 1999 ;
- Sergent Jeanlemy **MICHOT**, né le 3 juin 1983 ;
- Sapeur de première classe Maxime **DURAND**, né le 5 novembre 2002.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ